



Avis public

Aux personnes intéressées par les projets de règlement numéro 350-2019, 351-2019, 352-2019 et le premier projet de règlement numéro 353-2019 modifiant les règlements d'urbanisme

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance tenue le 26 juin 2019, le conseil a adopté les projets de règlement suivants :

a) Le projet de règlement numéro 350-2019 modifiant le règlement 196-2000 relatif aux divers permis et certificats.

Ce règlement modificateur a pour objet:

- d'ajouter la définition « Coefficient d'emprise au sol »;
- d'ajouter un paragraphe relatif à l'installation temporaire d'une roulotte;
- de remplacer les tableaux indiquant la tarification pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation;

b) Le projet de règlement numéro 351-2019 modifiant le règlement 199-2000 relatif au lotissement.

Ce règlement modificateur a pour objet d'ajouter des spécifications relatives à la pente des rues.

c) Le projet de règlement numéro 352-2019 modifiant le règlement 200-2000 relatif à la construction.

Ce règlement modificateur a pour objet:

- d'ajouter des spécifications relatives à la fondation d'un bâtiment;
- de remplacer le tableau décrivant les « Élément de bâtiment »;
- de remplacer certaines références aux Lois sur le bâtiment.

d) Le premier projet de règlement numéro 353-2019 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage.

Ce règlement modificateur a pour objet:

- de modifier les limites de la zone REC-14 qui sont agrandies à même la zone A-03 afin d'inclure les lots 6 138 993;
- de modifier la grille relative à la zone REC-14 pour permettre l'usage « Établissement d'hébergement » et également ajouter la note 4 :
- de remplacer certaines dispositions spécifiques à l'installation d'une ou des roulettes sur un terrain occupé par un bâtiment principal des classes d'usages résidentiels;
- de modifier certaines dispositions relatives à un projet intégré d'habitation notamment quant aux parties privatives, à l'accès au plan d'eau et protection de la bande riveraine, au pourcentage minimal d'espace naturel, au bâtiment accessoire détaché et au coefficient d'emprise au sol;
- de modifier et introduire certaines dispositions relatives à une résidence de tourisme notamment en les autorisant dans les zones récréatives, rurales et urbaines, introduction d'une obligation d'obtenir un certificat d'autorisation, obligation d'être pourvue d'un détecteur de monoxyde de carbone, l'implantation du bâtiment principal par rapport à un autre usage résidentiel, le stationnement, l'interdiction d'utiliser un équipement de camping, le respect des dispositions quant à la bande riveraine et les espaces naturels et l'accréditation de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ);
- d'introduire des dispositions spécifiques à l'usage « Établissement d'hébergement » pour la zone REC-14;



- de modifier les dispositions relatives à la pente des toits;
 - d'introduire des dispositions spécifiques à l'utilisation d'un conteneur à des fins structurales pour un bâtiment accessoire;
 - de modifier les dispositions relatives à la hauteur d'une clôture opaque pour l'entreposage extérieur;
 - de modifier certaines dispositions relatives aux enseignes.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 16 juillet 2019 à compter de 18 h 00 à l'Hôtel de Ville située au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf. Au cours de cette assemblée, lesdits projets de règlement numéros 350-2019, 351-2019, 352-2019 et le premier projet de règlement numéro 353-2019 seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
3. Les projets de règlement numéro 350-2019, 351-2019, 352-2019, et le premier projet de règlement numéro 353-2019 peuvent être consultés de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église à Lac-du-Cerf
4. Le premier projet de règlement numéro 353-2019 relatif au zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 27^e jour de juin deux mille dix-neuf (2019).

Jacinthe Valiquette,
directrice générale et secrétaire-trésorière